

**Troilus réalise un appel public à l'épargne par voie de prise ferme
de 172,5 millions de dollars, compte tenu de l'exercice intégral
de l'option de surallocation**

NE PAS TRANSMETTRE À UN SERVICE DE FIL DE PRESSE AMÉRICAIN NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Montréal (Québec), le 14 novembre 2025 – Troilus Gold Corp. (« **Troilus** » ou la « **Société** ») (TSX : TLG, OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) est heureuse d'annoncer qu'elle a réalisé l'appel public à l'épargne par voie de prise ferme précédemment annoncé, y compris l'exercice intégral de l'option de surallocation (le « **placement** »). Dans le cadre du placement, la Société a émis 133 722 000 actions ordinaires de la Société (les « **actions offertes** ») au prix de 1,29 \$ chacune, pour un produit brut global de 172 501 380 \$.

Le placement a été réalisé par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes, codirigé par Desjardins Marché des capitaux, Valeurs Mobilières Cormark Inc. et Valeurs Mobilières Haywood inc., et composé de BMO Nesbitt Burns Inc., Red Cloud Securities Inc. et Velocity Trade Capital Ltd.

Le produit net tiré de la vente des actions offertes sera affecté au financement des activités préalables au développement en cours visant le projet cupro-aurifère Troilus de la Société (le « **projet** »), au remboursement de la dette ainsi qu'au financement du fonds de roulement et des besoins généraux de l'entreprise.

Le placement a été réalisé par voie de supplément de prospectus (le « **supplément** ») au prospectus préalable de base de la Société daté du 30 avril 2025 (le « **prospectus de base** »), lequel supplément a été déposé le 7 novembre 2025 auprès de la commission de valeurs mobilières ou de l'autorité analogue de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Les actions offertes ont également été offertes sous le régime d'une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ainsi que dans d'autres territoires situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis acceptés par la Société et les preneurs fermes, dans chaque cas pourvu qu'aucun prospectus, aucune déclaration d'inscription, ni aucun document semblable ne doive être déposé dans ces territoires et que la Société ne soit pas assujettie à des obligations d'information continue dans ces territoires. Le prospectus de base et le supplément, qui renferment des renseignements détaillés et importants concernant le placement, peuvent être consultés sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les copies électroniques ou papier du prospectus de base, du supplément et de leurs modifications peuvent être obtenues gratuitement auprès de Desjardins Marché des capitaux, par la poste au 25 York St., 10^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2V5, à l'attention de : Marché des capitaux, ou par courriel à ecm@desjardins.com.

Le placement demeure conditionnel à l'obtention de l'approbation définitive de la Bourse de Toronto.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres et aucune vente de titres ne sera acceptée dans un État où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente serait interdite avant leur inscription ou leur admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain applicables ou sans avoir obtenu la dispense applicable des exigences d'inscription.

À propos de Troilus Gold Corp.

Troilus Gold Corp. est une société minière canadienne au stade de développement axée sur la progression méthodique du projet de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus en vue d'atteindre la production. Troilus exerce ses activités dans le territoire minier de premier ordre du Québec (Canada) où elle détient un important terrain de 435 km² dans la ceinture de roches vertes Frotêt-Evans. Une étude de faisabilité terminée en mai 2024 appuie une exploitation minière à ciel ouvert de grande envergure, d'une durée de 22 ans et d'une capacité de 50 000 t/j, ce qui fait de Troilus une société phare en Amérique du Nord.

Renseignements

Caroline Arsenault

Vice-présidente, Communications d'entreprise

+1-647-276-0050

info@troilusgold.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens donné à ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des énoncés portant sur la clôture du placement, l'emploi du produit tiré du placement, l'obtention des approbations des organismes de réglementation et la capacité prévue du projet. Bien que la Société soit d'avis que ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne garantit aucunement que ces attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs sont habituellement caractérisés par l'emploi de termes tels que « croire », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer » et « supposer », ainsi que d'autres expressions comparables, ou à l'emploi de termes qui, de par leur nature, font référence à des événements futurs, ou encore à l'utilisation de verbes conjugués au conditionnel ou au futur. La Société avertit les investisseurs que ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties des résultats ou du rendement futurs, et que les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont mentionnés dans les énoncés prospectifs en raison de différents facteurs et de différents risques, notamment l'incertitude quant à l'obtention de la totalité des approbations réglementaires nécessaires à la réalisation du placement, l'incertitude liée à l'économie mondiale, la fluctuation du marché, le pouvoir discrétionnaire de la Société relativement à l'emploi du

produit dont il est question ci-dessus, l'exercice de tout droit de résiliation par les cocontractants dans le cadre des conventions applicables, l'incapacité pour la Société (i) d'obtenir les permis, les consentements ou les autorisations nécessaires à ses activités, (ii) d'extraire des minéraux de ses terrains de façon rentable, (iii) de poursuivre sa croissance prévue et (iv) de réunir les capitaux nécessaires ou d'être pleinement en mesure d'exécuter ses stratégies commerciales et les autres risques mentionnés dans les documents d'information déposés à l'adresse www.sedarplus.ca. Le présent communiqué ne constitue pas une offre ni une recommandation de vente ou d'achat visant des titres au Canada ou aux États-Unis et ne doit d'aucune façon être perçu comme tel.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans de tels énoncés prospectifs soient fondées sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne donnent aucune garantie de rendement futur et les événements ou les résultats réels ou l'évolution réelle de la situation pourraient différer sensiblement de ce qui est indiqué dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés de temps à autre par la Société ou pour son compte, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.